

N°2026_002**FINANCES – Rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes – (Contrôle 2024)**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 19 janvier 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Christine ADRIAN, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Jean-Luc FOURNIER, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET et Charline MARTINEAU.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Christiane BRESSION, Éric DODET, Raymond DOUARE

Pouvoirs :

Sébastien GALERON..... Dominique RENAULT

Christiane BRESSION Carl LEQUERTIER

Éric DODET Isabelle BRIARD

Raymond DOUARE Jean-Marc MASSE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu le code des juridictions financières, et notamment son article L.243-9 ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle de la commune de Saint-Ay réalisé en 2024 ;

Vu l'obligation faite aux collectivités territoriales de présenter, dans un délai d'un an, un rapport exposant les suites données aux observations formulées par la Chambre régionale des comptes ;

Considérant que ce rapport doit faire état de manière précise et circonstanciée des actions effectivement mises en œuvre par la collectivité, tel que présenté en annexe ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport en annexe relatif aux actions mises en œuvre à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération et le rapport en annexe à la Chambre régionale des comptes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance :

Joël GIRARD